



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 janvier 2017  
Français  
Original : anglais

## Soixante et onzième session

Point 160 b) de l'ordre du jour

### Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

## Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	8
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	10
II. Ressources financières . . . . .	40
A. Vue d'ensemble . . . . .	40
B. Contributions non budgétisées . . . . .	41
C. Gains d'efficience . . . . .	41
D. Taux de vacance . . . . .	42
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	42
F. Formation . . . . .	43
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	44
H. Projets à effet rapide . . . . .	45



---

III. Bombardement de Cana .....	45
IV. Analyse des variations .....	46
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	49
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	50
A. Assemblée générale .....	50
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	55
Annexes	
I. Définitions .....	58
II. Organigrammes .....	60
Carte .....	62

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 494 771 300 dollars.

Le budget proposé est en augmentation de 6 079 700 dollars, soit 1,2%, par rapport au montant de 488 691 600 dollars alloué pour l'exercice 2016/17.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 256 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 occupant des emplois de temporaire) et 645 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FINUL ont été déterminés composante par composante; en revanche, ils ont été établis en fonction des besoins de l'ensemble de la Force, s'agissant de la direction exécutive et de l'administration.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	311 324,2	326 605,3	327 789,1	1 183,8	0,4
Personnel civil	92 030,8	92 351,9	94 985,0	2 633,1	2,9
Dépenses opérationnelles	78 056,8	69 734,4	71 997,2	2 262,8	3,2
<b>Montant brut</b>	<b>481 411,8</b>	<b>488 691,6</b>	<b>494 771,3</b>	<b>6 079,7</b>	<b>1,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	12 211,2	12 249,2	12 732,2	483,0	3,9
<b>Montant net</b>	<b>469 200,6</b>	<b>476 442,4</b>	<b>482 039,1</b>	<b>5 596,7</b>	<b>1,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>481 411,8</b>	<b>488 691,6</b>	<b>494 771,3</b>	<b>6 079,7</b>	<b>1,2</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de temporaire<sup>c</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>					
Effectif approuvé (2016/17)	–	20	9	2	31
Effectif proposé (2017/18)	–	21	13	2	36
<b>Composantes</b>					
<b>Opérations</b>					
Effectif approuvé (2016/17)	15 000	36	36	–	15 072
Effectif proposé (2017/18)	15 000	35	34	–	15 069
<b>Appui</b>					
Effectif approuvé (2016/17)	–	198	601	–	799
Effectif proposé (2017/18)	–	198	598	–	796
<b>Total</b>					
Effectif approuvé (2016/17)	15 000	254	646	2	15 902
Effectif proposé (2017/18)	15 000	254	645	2	15 901
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2305 (2016), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 31 août 2017.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante Opérations et composante Appui), ces dernières découlant du mandat de la Force.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui ont été établis en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2016/17, y compris les reclassements, est analysée au titre de chaque composante.

4. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a établi une Force intérimaire des Nations Unies pour le Sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'opérations de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Par la même résolution, il a décidé que la Force devra notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer l'armée libanaise à mesure de leur déploiement dans tout le Sud du Liban pendant qu'Israël retire ses forces armées, veiller à ce que les deux parties respectent la Ligne bleue, aider l'armée libanaise à établir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone d'exclusion de tous les personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés par le Gouvernement libanais et les forces de la FINUL, en prenant toutes les mesures nécessaires et, dans la limite de ses capacités, pour que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, et aider, sur sa demande, le Gouvernement libanais, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

5. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du Chef de la mission et commandant de la Force, du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles et du Directeur de l'appui à la mission, est situé à Naqoura (Liban), à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée

dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de personnel politique ainsi que de personnel d'appui, qui est relations avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la Force ou pour les rapatrier. Il joue un rôle important dans la coordination de l'appui régional. L'ouverture à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et d'autres autorités publiques compétentes reste une priorité majeure de la Force.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

6. Les priorités de la FINUL pour l'exercice 2017/18 sont les suivantes :

a) Maintenir une force crédible et efficace en matière de dissuasion, de prévention et de désescalade du conflit de sorte à empêcher la reprise des hostilités et aider l'armée libanaise à maintenir une zone de sécurité stable au sud du fleuve Litani, où seraient exclus les personnels armés, biens et armes non autorisés, tout en restant prête à répondre, dans la limite de ses capacités, à toute urgence ou activité hostile dans son théâtre d'opérations;

b) Améliorer les activités de liaison et de coordination d'ordre stratégique, en particulier grâce au mécanisme de coordination tripartite, en vue d'encourager les parties à prendre des dispositions en matière de sécurité et à conclure des ententes pragmatiques au niveau local, le but étant de réduire les risques de mécontentement ou d'incidents et de modérer ou d'apaiser rapidement les tensions; dans cet objectif, favoriser le respect de la Ligne bleue sur toute sa longueur, notamment en rendant son tracé plus visible et en facilitant le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue;

c) Étendre la portée du partenariat stratégique conclu avec l'armée libanaise pour en faire un élément clef susceptible de favoriser un cessez-le-feu permanent, notamment en contribuant au renforcement des capacités pour faciliter un contrôle efficace et durable des conditions de sécurité dans le théâtre d'opérations et les eaux territoriales libanaises;

d) Continuer à associer le Gouvernement libanais, en particulier par l'intermédiaire de ses ministères et de ses organismes compétents en matière de sécurité, à l'application de la résolution 1701 (2006) dans le Sud du Liban;

e) Poursuivre son appui maritime à la marine libanaise pour empêcher l'entrée au Liban par la mer d'armes ou de matériel connexe non autorisé et continuer à lui apporter une formation technique ou d'autres types d'assistance pour qu'elle assume, à terme, le contrôle effectif de la sécurité dans les eaux territoriales libanaises.

7. La FINUL continuera de renforcer les relations qu'elle a établies de longue date avec la population locale et d'appliquer une stratégie viable à long terme, notamment en multipliant ses activités de communication, en tenant compte de la culture locale et sans exclure les femmes, afin que la population soutienne son mandat et ses activités en connaissance de cause. Pour ce faire, la FINUL propose

de maintenir les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide au même niveau que dans le budget 2016/17, soit 500 000 dollars.

8. Consciente qu'elle ne saurait être dissociée de la résolution 1701 (2006), de caractère politique, et sachant que les conditions de sécurité et le processus politique visant à parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un règlement durable du conflit sont étroitement liés, la FINUL s'emploiera toujours à appliquer cette résolution de manière intégrée et globale, à donner la priorité aux objectifs de l'ONU, à coordonner les activités de ses composantes militaire et civile et à opérer en synergie avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies.

9. La FINUL demeurera également un rempart face aux effets déstabilisants de la crise syrienne, susceptibles de faire disparaître l'environnement stratégique établi dans le Sud du Liban en application de la résolution 1701 (2006). Elle continuera de faire régulièrement le point sur la planification de ses interventions d'urgence, en prenant notamment en compte les répercussions que cette crise pourrait avoir sur ses opérations.

10. La composante Appui continuera de fournir à toutes les composantes de la Force une gamme complète de services dans 55 sites et au quartier général de Naqoura. La Force conservera un nombre identique d'hélicoptères et continuera d'assurer des vols spéciaux, réguliers ou non. Elle affrètera, comme par le passé, un navire marchand qui utilisera un itinéraire principal de ravitaillement et empruntera d'autres routes maritimes dans les eaux côtières. Elle s'approvisionnera en rations et en carburant sur la base des dispositions contractuelles en vigueur. Grâce à ses fonctions de liaison, le bureau de Beyrouth, continuera de jouer un rôle fondamental dans la gestion des questions relatives à l'accord sur le statut des forces, l'exportation et l'importation de biens et de services et le transit du matériel et du personnel, et fera office de référent auprès du Gouvernement et des autres bureaux des Nations Unies. En outre, compte tenu des résultats d'une enquête de satisfaction, la FINUL propose d'ouvrir des crédits pour améliorer les conditions de vie des contingents, notamment en remplaçant les installations préfabriquées, le mobilier, les réfrigérateurs, les climatiseurs et les groupes électrogènes.

11. Dans le cadre de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions, selon laquelle la composante appui est organisée en deux piliers (Chaîne d'approvisionnement et Services), il est proposé que le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission supervise le pilier Chaîne d'approvisionnement et que le pilier Services relève des Services régionaux de l'informatique et des communications. À cet effet, la Section du génie (136 postes) et la Section des services médicaux (14 postes) seraient transférées du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission aux Services régionaux de l'informatique et des communications. Dans le cadre du pilier Chaîne d'approvisionnement, il est proposé que la Section du contrôle des mouvements, la Section des transports et la Section des transports aériens relèvent de la Section des mouvements.

12. En outre, suite à l'achèvement de l'opération de classement des postes de la FINUL en juillet 2016, il est proposé de transformer en postes d'agent des services généraux six postes d'administrateur recruté sur le plan national (3 agents de sécurité, 1 spécialiste des systèmes informatiques, 1 spécialiste des ressources humaines et 1 électricien) lors de l'exercice 2017/18.

13. En tant que chef de file des missions de maintien de la paix des Nations Unies en matière de gestion de l'environnement, la FINUL continuera de fournir des services d'appui technique dans ce domaine, y compris à d'autres missions. Elle évaluera chaque année l'impact de chaque position militaire sur l'environnement dans sa zone d'opérations. Par ailleurs, des exercices bisannuels de simulation d'accident seront menés avec la composante militaire dans différentes positions pour mettre à l'essai le plan d'intervention en cas d'urgence environnementale et assurer une réaction rapide qui permette de limiter les conséquences néfastes de ces accidents et d'éviter qu'ils se reproduisent. La Force mènera un certain nombre d'activités de sensibilisation à l'environnement, notamment en distribuant des affiches et des prospectus, en diffusant des messages dans les médias et en faisant des exposés lors des stages d'incorporation des militaires. Des études ont montré que ces activités avaient un effet mitigé sur le changement des comportements et que la Force avait encore des progrès à faire en sensibilisation. En outre, la FINUL prendra des initiatives environnementales consistant notamment à remplacer les groupes électrogènes et les systèmes de climatisation obsolètes par de nouveaux, plus écologiques, installer des panneaux solaires, évacuer les déchets dangereux ou médicaux conformément aux politiques environnementales du pays hôte, remplacer les installations en métal de traitement des eaux usées par des installations en béton pour éviter toute fuite et remplacer les blocs sanitaires en préfabriqué, remplacer l'ancien système d'éclairage par un nouveau à haut rendement énergétique, remplacer les véhicules ayant dépassé leur durée de bon fonctionnement de manière à réduire les émissions de polluants atmosphériques.

14. La Force s'emploiera, comme par le passé, à faire des économies (voir partie II.C).

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

15. La Force continuera de collaborer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. Elle continuera également d'assurer, à l'échelle régionale, la coordination et la gestion des services dans les domaines de l'informatique et des communications, ainsi que des activités relatives à la déontologie et à la discipline, au VIH/sida et au contrôle, pour elle-même et pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) et la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie).

16. La Force continuera de coordonner le réseau régional de formation et de rechercher des possibilités de participation, d'accords de partage des coûts et d'autres modes de collaboration économiques. Elle continuera également d'organiser des formations pour le compte d'autres missions ainsi que des programmes de formation interne pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'ONUST, l'UNSCOL, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'UNFICYP, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau des Nations Unies pour

les services d'appui aux projets (UNOPS), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. La FINUL continuera de coordonner les demandes à l'échelle régionale afin d'éviter d'organiser plusieurs fois des programmes de formation identiques.

17. Les Services régionaux de l'informatique et des communications s'attacheront, comme précédemment, à atteindre l'objectif stratégique consistant à réduire les disparités de services entre les missions de la région [(FINUL, FNUOD, UNFICYP, ONUST, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) et UNSCOL], ce qui engendrera des économies d'échelle et éliminera le chevauchement d'activités. Ils chercheront en priorité à harmoniser et à optimiser les moyens dont disposent la Force et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies pour assurer la continuité de leurs activités en coordonnant, en examinant et en testant leurs plans de résilience. Des mesures seront prises pour optimiser l'intégration des fonctions liées aux systèmes d'information géospatiale dans la structure organisationnelle de ces Services et créer des synergies profitant à l'ensemble des entités de la région.

18. La Section régionale déontologie et discipline de la Force continuera à s'acquitter de son mandat régional, qui englobe la FINUL, mais aussi la FNUOD, l'ONUST, l'UNFICYP, l'UNSCO, l'UNSCOL, le Centre de services mondial de l'ONU, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et le Comité des personnes disparues à Chypre. Son appui prendra la forme d'activités de prévention, de missions d'évaluation des risques, de campagnes d'information et de programmes d'orientation et de formation. Tous les signalements de faute seront traités conformément aux règles en vigueur. Concernant l'exploitation et la violence sexuelles, la Section régionale facilitera aussi l'établissement d'un relevé de l'aide aux victimes et la constitution de réseaux nationaux de prévention.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

19. Aux fins de l'intégration des efforts, la FINUL demeurera en contact quotidien avec l'UNSCOL pour coordonner des consultations régulières à tous les niveaux.

20. La Force continuera à dispenser au Bureau du coordonnateur spécial et à l'équipe de pays des Nations Unies des conseils sur la situation générale et sur des projets et des initiatives spécifiques au Sud-Liban afin de renforcer les synergies, de façon à ce que l'application de la résolution 1701 (2006) suive une approche globale. Elle maintiendra également un haut niveau de coordination avec les organismes humanitaires et participera en qualité d'observateur à l'équipe de pays pour l'action humanitaire chargée des questions liées aux conséquences de la crise syrienne sur le Liban. Elle continuera en outre d'approfondir sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et maintiendra sa participation aux réunions de coordination interorganisations pour le Sud-Liban organisées sous les auspices du Coordonnateur résident des Nations Unies ainsi qu'aux groupes de travail sur l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé et les moyens de subsistance.

21. Par ailleurs, la Force restera en contact avec le Gouvernement libanais pour promouvoir l'engagement actif de ses ministères et de ses organismes chargés de la sécurité dans le sud du Liban, ainsi qu'avec des organisations de la société civile dans le cadre de projets et d'initiatives spécifiques à cette région, concernant notamment la protection de l'enfance, la préparation aux situations d'urgence et la protection de l'environnement. La Force continuera de tenir avec les municipalités des réunions de coordination régulières consacrées à diverses questions liées au développement économique et social d'importance pour les communautés locales. De même, la coordination des programmes avec les donateurs, les organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes dans le Sud-Liban et les responsables et chefs religieux locaux se poursuivra.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

22. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### Direction exécutive et administration

23. Le Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. Le tableau d'effectifs proposé est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile			
<b>Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force</b>								
Postes approuvés 2016/17	1	–	1	–	1	3	3	6
Postes proposés 2017/18	1	–	2	–	1	4	5	9
<b>Variation nette (voir tableau 2)</b>	–	–	1	–	–	1	2	3
<b>Bureau du commandant adjoint de la Force</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	1	1	–	1	3	–	3
Postes proposés 2017/18	–	1	1	–	1	3	2	5
<b>Variation nette (voir tableau 3)</b>	–	–	–	–	–	–	2	2
<b>Section des affaires juridiques</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	1	1	4	1	5
Postes proposés 2017/18	–	–	2	1	1	4	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile			
<b>Section régionale déontologie et discipline</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	1	1	5	2	7
Postes proposés 2017/18	–	–	3	1	1	5	2	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Cellule d'analyse conjointe de la mission</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	1	1	5	3	8
Postes proposés 2017/18	–	–	3	1	1	5	3	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	2	–	2	–	2
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	2	–	2	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>								
Effectif approuvé pour 2016/17	1	1	10	5	5	22	9	31
Effectif proposé pour 2017/18	1	1	11	5	5	23	13	36
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	4	5

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international: augmentation nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national: augmentation nette de 4 postes*

### **Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force**

Tableau 2

#### **Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force**

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	+1	P-4	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Transfert	} Depuis la Section des affaires civiles
	+1	AN	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
<b>Variation nette</b>	<b>+3</b>		<b>(voir Tableau 1)</b>		

*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

24. Compte tenu des recommandations formulées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446), de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2015/716), il est proposé que le Groupe de la problématique hommes-femmes, qui dépend actuellement de la Section des affaires civiles, soit transféré au Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force (voir tableau 2). Il est envisagé d'installer les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes des opérations de maintien de la paix dans les bureaux des représentants spéciaux du Secrétaire général, où ils auraient un accès direct aux hauts responsables. Ces conseillers sont également chargés de veiller à l'intégration stratégique d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les activités des missions (planification, analyse, fourniture de conseils aux composantes de la mission et élaboration et contrôle du plan d'action de la mission sur les femmes, la paix et la sécurité).

### Bureau du commandant adjoint de la Force

Tableau 3

#### Bureau du commandant adjoint de la Force

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	AN	Spécialiste adjoint des questions de qualité de vie	Transfert	Depuis la Section des services médicaux
	+1	GN	Assistant (qualité de vie)	Transfert	
<b>Variation nette</b>	<b>+2</b>		<b>(voir Tableau 1)</b>		

*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

25. Comme indiqué dans la politique de la Force sur la qualité de vie et les loisirs, il incombe au Chef de mission de superviser et d'offrir au personnel de la mission des activités et des installations adéquates de qualité de vie et de loisirs. L'objectif global du Comité chargé des questions de qualité de vie est d'envisager, d'approuver et de planifier des activités visant à améliorer les conditions de vie et de travail dans la mission et à proposer des activités récréatives au personnel. Dans ce contexte, il est proposé de transférer le Groupe de la qualité de vie (1 AN et 1 GN, comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessus) au Bureau du commandant adjoint de la Force pour simplifier le contrôle et la gestion des services relatifs à la qualité de vie et aux loisirs, le commandant adjoint de la Force étant également le Président du Comité chargé des questions de qualité de vie.

### Composante 1: Opérations

26. Au titre de la composante opérations, la FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à préserver, dans le secteur situé au sud du Litani, une zone stable et sûre où seront exclus tous personnels armés, biens ou armes non autorisés, en renforçant la coordination des activités qu'elle soutient. Elle se tiendra également prête à prendre toutes les mesures nécessaires, dans les secteurs où ses forces sont déployées et dans les limites de ses capacités, pour veiller à ce que sa zone

d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles. Elle continuera à aider l'armée libanaise à renforcer ses capacités, notamment dans le cadre du mécanisme de dialogue stratégique, afin de lui permettre d'assumer une plus grande part des tâches relatives à la sécurité découlant de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de contribuer de façon décisive à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. Le Groupe d'intervention navale continuera d'aider la marine libanaise à empêcher l'entrée non autorisée au Liban par voie maritime d'armes ou de matériel connexe et de lui fournir une formation technique et d'autres formes d'assistance. La FINUL maintiendra des dispositifs de liaison et de coordination avec les Forces de défense israéliennes et l'armée libanaise et continuera de faciliter et de diriger les activités du mécanisme de coordination tripartite afin de consolider la cessation des hostilités grâce à des mesures de renforcement de la confiance et d'atténuation des conflits, notamment la mise en œuvre d'arrangements en matière de sécurité et d'accords concrets entre les parties, l'objectif étant de réduire les risques de frictions ou d'incidents et d'atténuer ou d'apaiser rapidement les tensions. À cette fin, elle invitera les parties à respecter scrupuleusement la Ligne bleue dans sa totalité, notamment en concourant à sa matérialisation et en facilitant le retrait des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente au nord de la Ligne bleue. Elle s'attachera aussi à aborder de façon globale l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en coordonnant son action avec celle du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de l'équipe de pays des Nations Unies, et continuera à veiller à ce que le Gouvernement libanais s'associe plus étroitement à la mise en œuvre de la résolution, notamment en incitant les ministères et les organismes chargés de la sécurité à jouer un plus grand rôle dans le sud du Liban. La FINUL entend tirer parti des relations établies de longue date avec la population locale, notamment en multipliant ses activités de communication tout en tenant compte de la culture locale, afin que la population ainsi informée soutienne son mandat et ses activités.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et d'échanges de tirs le long de la Ligne bleue

1.1.2 Déploiement de l'armée libanaise dans toute la région située au sud du Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue

1.1.3 Absence de personnel armé, de biens et d'armes non autorisés dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani, à l'exception de ceux de l'armée libanaise et de la FINUL

1.1.4 Participation des deux parties à des réunions tripartites et maintien de dispositifs de liaison et de coordination

1.1.5 Agrandissement de la zone exempte de mines et restes explosifs de guerre

---

*Productos*

- 1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée, y compris une capacité de réserve et une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les interventions et les activités de protection à assurer, si besoin est, en cas de crise, en vue d'appuyer d'autres unités

- 704 450 jours-homme aux postes d'observation armés
- 480 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et vols de reconnaissance dans la zone d'opérations
- 970 heures de vol pour la constatation des problèmes et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des missions de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 497 jours-navire de patrouille navale aux fins de la surveillance de la frontière maritime du Liban, y compris dans le cadre d'exercices opérationnels conjoints avec l'armée libanaise
- 657 heures de vol pour les activités de patrouille d'interception et les opérations dans la zone d'opérations maritimes
- Activités opérationnelles coordonnées avec l'armée libanaise, dont au moins 8 opérations d'interception de tirs de roquette, 4 patrouilles à pied et automobiles et activités conjointes de contrôle dans 11 postes de contrôle par jour
- Organisation de 950 exercices, séminaires, ateliers, conférences et stages de formation communs coordonnés avec les éléments terrestres et maritimes de l'armée libanaise en vue de renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et d'améliorer la coordination entre celle-ci et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique, de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qui exigent une attention immédiate
- Présidence des réunions tripartites, tenues chaque mois ou selon que de besoin, et fourniture des services de secrétariat nécessaires
- Fourniture, selon que de besoin, de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité chargé de la Ligne bleue, et appui hebdomadaire aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Organisation, selon que de besoin, d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres faits qui risquent d'exacerber les tensions dans la zone d'opérations
- Contacts quotidiens avec les autorités et les responsables locaux en vue de mieux faire accepter les tâches confiées à la Force, notamment de donner suite aux plaintes et préoccupations exprimées par les habitants de la zone d'opérations, de définir des mesures de confiance, de recenser les éventuels sujets de discorde entre la FINUL et la population locale et de prendre les mesures nécessaires
- Réunions hebdomadaires, ou selon que de besoin, avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants du corps diplomatique et les bureaux des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux faire comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon que de besoin, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture médiatique des activités de la FINUL et de l'actualité régionale, y compris par les médias sociaux locaux, les quotidiens et périodiques locaux et internationaux, les médias électroniques et la presse en ligne; diffusion quotidienne, le matin et l'après-midi, de résumés de l'actualité; revue quotidienne et hebdomadaire des médias locaux, régionaux et internationaux; analyse hebdomadaire des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL

- Communications quotidiennes avec les médias locaux et internationaux par courrier électronique, par téléphone ou lors de réunions ou de contacts directs, organisation de la couverture médiatique des activités de la FINUL (manifestations, visites, entretiens et points de presse), diffusion régulière de communiqués de presse et de photographies illustrant lesdites activités et publication quotidienne de mises à jour en anglais et en arabe sur le site Web de la FINUL et sur les médias sociaux (Facebook, YouTube, Twitter et Flickr)
- Production de documents audio et vidéo bilingues présentant une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes en vue de leur diffusion sur les chaînes de radio et de télévision locales ainsi que sur les sites Internet officiels (site Web de la FINUL, Facebook, YouTube et UNifeed), notamment production d'une série radiophonique bimensuelle et de spots et de documentaires télévisés thématiques sur le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la Force, et sur la coordination avec l'armée libanaise
- Neutralisation des mines et munitions non explosées afin de fournir des voies d'accès en vue du marquage de la Ligne bleue
- Amélioration de la sensibilisation au danger des mines et munitions non explosées dans le cadre de séances d'information organisées à l'intention de tous les acteurs du secteur humanitaire œuvrant sous l'égide des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 Les 134 conseils municipaux existant dans la zone d'opérations de la FINUL sont pleinement opérationnels, de même que les institutions civiles et religieuses

1.2.2 Le soutien du rôle joué par le Gouvernement libanais, ses ministères et ses institutions dans le sud du Liban est renforcé

1.2.3 L'armée libanaise empêche la présence de toute autorité ne relevant pas de l'État libanais

1.2.4 Les capacités de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise sont renforcées

*Productos*

- Tenue de réunions bimensuelles avec les autorités centrales libanaises, dont les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'extension de l'exercice du pouvoir du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, et avec les organismes publics centraux et régionaux chargés de fournir des services publics à la population du sud du Liban
- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants du corps diplomatique et aux organisations non gouvernementales à propos de l'application systématique et intégrée de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions et de la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL; coordination des activités avec ces entités et communication avec les donateurs potentiels
- Liaison et coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales intervenant dans le sud du Liban, dans le cadre de réunions et de groupes de travail, en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, l'échange d'informations et la planification des interventions d'urgence, s'agissant notamment du relèvement, du développement et d'autres questions intersectorielles

- Planification des interventions d'urgence pour la protection des civils, en tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Fourniture aux autorités locales de conseils sur l'élaboration de projets à financer par les donateurs extérieurs et de conseils techniques sur la gestion des projets et d'autres initiatives spéciales qui contribuent à étendre l'exercice du pouvoir par l'État et aident les administrations locales à exercer leurs responsabilités
- Coordination avec l'armée libanaise et fourniture d'aide à celle-ci en vue d'améliorer la coordination civilo-militaire
- Exécution de 25 projets à effet rapide visant à favoriser l'extension de l'autorité de l'État, l'éducation civique et le renforcement des capacités en la matière, les initiatives de gestion des conflits et de renforcement de la confiance et l'amélioration des services de base
- Tenue de réunions et organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations et d'activités d'information à l'intention de la population locale, afin de favoriser l'établissement de partenariats entre les autorités, institutions et groupes locaux et les organisations non gouvernementales internationales et locales, les composantes de la FINUL et les organismes des Nations Unies, et d'appuyer, d'étendre et d'améliorer le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et la formation à la sensibilisation
- Gestion d'un sondage d'opinion organisé dans la zone d'opérations de la FINUL
- Organisation de campagnes d'information trimestrielles sur les activités et le mandat de la FINUL faisant appel aux éléments suivants : diffusion de prospectus (15 000) et de dépliants (15 000) également disponibles sur Internet; organisation de points et conférences de presse et publication de communiqués de presse; diffusion bimensuelle d'émissions radiophoniques et d'annonces vidéo; reportages photographiques et expositions/diffusions, publication d'un magazine trimestriel d'information et de fils d'actualité périodiques
- Production et diffusion d'une revue trimestrielle d'information en anglais et en arabe (4 numéros par an, 80 000 exemplaires) sur les activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans l'ensemble de la zone d'opérations, à l'intention de la population et des autorités locales, des institutions, des médias et de la communauté internationale, et d'un calendrier en anglais et en arabe (22 000 exemplaires)

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie</i>							<b>Total</b>	
<i>I. Contingents</i>								
Effectif approuvé (2016/17)							<b>15 000</b>	
Effectif proposé (2017/18)							<b>15 000</b>	
<b>Variation nette</b>							<b>–</b>	
<i>II. Personnel civil</i>								
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<b>Total</b>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>		
<b>Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	2	4	2	3	<b>11</b>	2	<b>13</b>

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile			
Postes proposés 2017/18	–	2	5	2	3	12	2	14
<b>Variation nette (voir tableau 5)</b>	–	–	1	–	–	1	–	1
<b>Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	–	1
Postes proposés 2017/18	–	–	3	–	–	3	–	3
<b>Variation nette (voir tableau 6)</b>	–	–	2	–	–	2	–	2
<b>Bureau de Beyrouth</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	–	4	–	–	4	2	6
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	2	3
<b>Variation nette (voir tableau 7)</b>	–	–	(3)	–	–	(3)	–	(3)
<b>Section de l'information</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	3	2	7	13	20
Postes proposés 2017/18	–	–	2	3	2	7	13	20
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section des affaires civiles</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	6	1	13	19	32
Postes proposés 2017/18	–	1	4	6	1	12	17	29
<b>Variation nette (voir tableau 8)</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	(3)
<b>Total partiel, personnel civil</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	3	16	11	6	36	36	72
Postes proposés 2017/18	–	3	15	11	6	35	34	69
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	(3)
<b>Total (I et II)</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	3	16	11	6	36	36	15 072
Postes proposés 2017/18	–	3	15	11	6	35	34	15 069
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	(3)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international: Diminution nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national: Diminution nette de 2 postes*

### **Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles**

Tableau 5

#### **Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transfert	Origine : Bureau de Beyrouth
<b>Variation nette</b>	<b>+1</b>		<b>(voir Tableau 4)</b>		

27. Il est proposé que le poste (voir tableau 5) soit transféré du Bureau de Beyrouth au quartier général de Naqoura afin de rationaliser les conditions de travail au Bureau du Chef adjoint de la Mission et Directeur des affaires politiques et civiles en regroupant les spécialistes des questions politiques au quartier général de Naqoura, où il sera répondu par rotation aux besoins du Bureau de Beyrouth. Cela aiderait à mieux intégrer les équipes et permettrait une gestion plus efficace et efficiente des différentes exigences fonctionnelles à Beyrouth et à Naqoura.

### **Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite**

Tableau 6

#### **Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Transfert	} Origine : Bureau de Beyrouth
	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transfert	
<b>Variation nette</b>	<b>+2</b>		<b>(voir Tableau 4)</b>		

28. Il est proposé que les deux postes (voir tableau 6) soient transférés du Bureau de Beyrouth au quartier général de Naqoura afin de rationaliser le fonctionnement du Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite en implantant le Groupe à Naqoura afin de mieux orienter ses travaux. Les postes avaient été initialement basés au Bureau de Beyrouth à la suite du conflit de 2006 afin de renforcer les interactions avec l'armée libanaise et d'autres interlocuteurs concernés à Beyrouth. Le transfert proposé permettrait de renforcer la synergie entre le Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite et la Section des affaires politiques et de mieux coordonner les efforts entre les composantes militaire et civile.

### Bureau de Beyrouth

Tableau 7  
Bureau de Beyrouth

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Transfert	Destination : Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite
	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transfert	
	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transfert	Destination : Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles
<b>Variation nette</b>	<b>-3</b>		<b>(voir Tableau 4)</b>		

29. Les transferts proposés de trois postes (voir tableau 7) au Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles et au Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite sont respectivement exposés aux paragraphes 27 et 28 du présent rapport.

### Bureau des affaires civiles

Tableau 8  
Bureau des affaires civiles

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	P-4	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Transfert	Destination : Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force
	-1	AN	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Transfert	
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
<b>Variation nette</b>	<b>-3</b>		<b>(voir Tableau 4)</b>		

*Abbreviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

30. Le transfert proposé du Groupe de la problématique hommes-femmes (voir tableau 8) est décrit au paragraphe 24 ci-dessus.

### Composante 2 : Appui

31. La composante Appui continuera de fournir des services logistiques et administratifs et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels afin de contribuer à la mise en œuvre du mandat de la Force par l'exécution des produits prévus, l'amélioration des services et la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil prévu, à savoir 645 agents recrutés sur le plan national et 256 agents recrutés sur le plan international, dont 2 occupant des emplois de temporaire. Les principales modifications concernant les effectifs, décrites aux paragraphes 11 et 12

ci-dessus, sont en adéquation avec la mise en œuvre d'une structure à deux piliers (Chaîne d'approvisionnement et Services), conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et aux résultats définitifs de l'exercice de classement des postes de la Force. L'appui fourni couvrira tous les domaines, dont l'administration des ressources humaines, les soins de santé, les technologies de l'information et des communications, les transports terrestres, le suivi et la gestion de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales et les services de sécurité fournis à l'ensemble du personnel de la Force.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.1 Fourniture de services d'appui rapides, efficaces, rationnels et responsables à la Mission

2.1.1 Pourcentage d'heures de vol autorisées effectivement utilisées (les opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire/secondaire ne sont pas comptabilisées) (2015/16 : 101 %; 2016/17 :  $\geq 90$  %; 2017/18 :  $\geq 90$  %)

2.1.2 Annulations d'engagements d'exercices antérieurs en pourcentage des reports d'engagements (2015/16 : 12 %; 2016/17 :  $\leq 5$  %; 2017/18 :  $\leq 5$  %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à recrutement international qui demeurent vacants (2015/16 : 8,4 %; 2016/17 : 5 %; 2017/18 : 3 %)

2.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi les membres du personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 29 %; 2016/17 :  $\geq 29$  %; 2017/18 :  $\geq 31$  %)

2.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables écoulés pour le recrutement à des postes spécifiques, entre la clôture de l'avis de vacance de poste et la sélection des candidats, pour tous les candidats recrutés sur le plan international (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 :  $\leq 130$ )

2.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables écoulés, pour les recrutements de candidats figurant sur des listes de réserve, entre la clôture de l'avis de vacance de poste et la sélection des candidats, pour tous les candidats recrutés sur le plan international (2015/16 : 43; 2016/17 :  $\leq 50$ ; 2017/18 :  $\leq 48$ )

2.1.7 Score global du Département de l'appui aux missions au titre du tableau de bord environnemental (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

2.1.8 Pourcentage d'incidents informatiques résolus conformément aux objectifs fixés pour chaque degré de gravité (élevée, moyenne ou faible) (2015/16 : sans objet; 2016/17 :  $\geq 85$  %; 2017/18 :  $\geq 85$  %)

2.1.9 Conformité aux principes directeurs de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 90 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

2.1.10 Score global du Département de l'appui aux missions au titre de l'indice de gestion des biens, calculé sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 708; 2016/17:  $\geq$  1 800; 2017/18 :  $\geq$  1 800)

2.1.11 Pourcentage de membres du personnel des contingents utilisant des locaux des Nations Unies aux normes le 30 juin, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord (2015/16 : 100 % ; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

2.1.12 Respect des normes des Nations Unies relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2015/16 : sans objet; 2016/17 :  $\geq$  95 %; 2017/18:  $\geq$  95 %)

---

## *Produits*

### **Amélioration des services**

- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Force, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Soutien à l'application de la stratégie et du plan du Département de l'appui aux missions concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Simplification du réseau, y compris par la réduction de 108 à 69 du nombre de liaisons hertziennes
- Utilisation accrue de technologies de virtualisation des serveurs pour réduire le nombre de serveurs physiques, de 40 à 30
- Amélioration des conditions de vie et d'hygiène grâce au remplacement de 21 modules d'hébergement préfabriqués par de nouveaux modules de meilleure qualité.

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 7 hélicoptères
- Autorisation d'un total prévisionnel de 1 450 heures de vol (dont 490 effectuées par des prestataires commerciaux et 960 par des prestataires militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les opérations de patrouille et d'observation, les missions de recherche et de sauvetage et l'évacuation des blessés et malades.
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils et 28 aérodromes et sites de débarquement.

### **Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports**

- Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables portant sur un budget de 494,8 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs

### **Services relatifs au personnel civil**

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 902 membres du personnel civil (dont 254 recrutés sur le plan international, 645 sur le plan national et 2 postes de temporaire), notamment accompagnement en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les déplacements, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement des budgets, la formation et la gestion de la performance, conformément aux délégations de pouvoirs
- Appui au Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie, concernant le traitement des droits à prestations et des avantages sociaux du personnel recruté sur les plans national et international

- Appui régional à la FNUOD, l'ONUST, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à l'UNFICYP et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie pour le traitement et l'approbation des indemnités pour frais d'études

#### **Services relatifs aux installations, à l'infrastructure et à l'ingénierie**

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 52 sites comptant 1 541 préfabriqués et 959 bâtiments en dur.
- Lancement de 16 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment l'entretien de 100 km de voies d'accès aux positions militaires
- Exploitation et entretien de 177 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 14 petites centrales solaires de 353 KW, ainsi que de deux raccordements électriques avec un fournisseur local à Beyrouth.
- Exploitation et entretien de stations d'approvisionnement en eau et d'épuration appartenant à l'ONU (15 puits artésiens et de surface dans 13 sites et 11 stations d'épuration et de traitement des eaux dans 9 sites), en plus de 3 puits faisant l'objet de contrats avec des fournisseurs locaux.
- Fourniture de services de gestion des déchets sur 45 sites, notamment la collecte et l'élimination des déchets solides
- Fourniture de services de nettoyage, de lutte phytosanitaire (dans 9 sites), de blanchisserie (dans 2 sites) et de restauration (dans 1 site)

#### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et de l'entreposage de 22 millions de litres de carburant (642 875 litres pour les opérations aériennes, 410 000 litres pour les transports maritimes ou fluviaux, 4 596 032 litres pour les transports terrestres et 16 357 436 litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants dans les différents points de distribution et entrepôts de 17 sièges et sites avancés connexes

#### **Service des technologies géospaciales, de l'informatique et des télécommunications**

- Fourniture et exploitation de 965 radios portatives, 785 radios mobiles pour les véhicules et 360 stations fixes
- Exploitation et entretien d'un site de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données comprenant 5 microterminaux VSAT, 12 systèmes téléphoniques, 69 liaisons hertziennes et 65 terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande, et fourniture de 135 satellites et 750 offres de services de téléphonie mobile
- Fourniture et exploitation de 1 128 ordinateurs et 283 imprimantes, destinés à en moyenne 1 203 utilisateurs finaux civils ou en tenue, en plus des 832 ordinateurs et 77 imprimantes qui assurent la connectivité des contingents, et fourniture d'autres services communs
- Exploitation et maintenance de 52 réseaux locaux et réseaux longue portée dans 52 sites
- Analyse de données géoréférencées sur une zone de 1 500 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches de données topographiques et thématiques et établissement de 300 cartes

#### **Services médicaux**

- Exploitation et maintenance de centres de soins appartenant à l'ONU (1 hôpital de niveau II), appui aux installations médicales appartenant aux contingents (15 dispensaires de niveau I, 1 hôpital de niveau II) dans 15 sites et maintien d'arrangements contractuels avec 6 hôpitaux et dispensaires dans la zone de la mission et 2 en dehors de celle-ci

- Mise à jour de dispositifs d'évacuation médicale vers 8 unités médicales (1 de niveau III et 7 de niveau IV) dans 6 sites dans la zone de la mission et 2 en dehors de celle-ci.

### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Soutien en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de marchandises (à l'exclusion des services) d'un montant estimatif de 36,8 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 8 458 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que du matériel dont le coût historique total est inférieur à 274 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs délégués et établissement des rapports connexes

### **Services relatifs au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement de l'effectif maximal autorisé de 15 000 militaires
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect du soutien logistique autonome en ce qui concerne 41 unités militaires dans 55 sites géographiques, ainsi que 7 navires du Groupe d'intervention navale au titre du soutien autonome et des navires au port de Beyrouth et établissement de rapports
- Fourniture et entreposage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 9 200 militaires
- Appui en ce qui concerne le traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 10 600 militaires
- Appui en ce qui concerne le traitement de 421 demandes d'autorisation de voyage pour des motifs autres que la formation (389 à l'intérieur et 32 à l'extérieur de la zone de la mission) ainsi que de 3 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation.

### **Gestion des véhicules et services de transport terrestre**

- Exploitation et entretien de 807 véhicules appartenant à l'ONU (411 véhicules légers, 157 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 26 véhicules blindés de transport de troupes, 29 véhicules blindés, ainsi que 174 autres véhicules spécialisés, remorques et dispositifs d'accrochage), 2 237 véhicules appartenant aux contingents, 3 ateliers de réparation dans 2 sites, mise à disposition de moyens de transport ainsi que de services de navettes et formation des conducteurs
- Location de 100 autobus commerciaux (50 passagers) afin de faciliter la relève des contingents

### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Transport de 9 494 passagers et de 4 200 338 kg de marchandises, lors de 88 allers retours du navire, dans le cadre de la relève ou de mouvements opérationnels routiniers

### **Sécurité**

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission, notamment la protection rapprochée, 24 heures sur 24, de hauts fonctionnaires de la Mission et de visiteurs de marque, selon que de besoins
- Évaluation de la sécurité des sites de l'ensemble de la mission, y compris des logements, des risques de sécurité et des programmes relatifs à la sécurité

- Tenue de 28 réunions d'information sur la sécurité, les comportements sûrs sur le terrain dans la zone située au sud du Litani et plans d'urgence pour les membres du personnel de l'ONU, les personnes à leur charge et les visiteurs et membres des délégations
- Tenue de 10 réunions de formation initiale à la sécurité pour tous les membres de la Force et de 6 réunions pour le personnel du Groupe d'observateurs au Liban
- Tenue de 12 exercices élémentaires d'évacuation en cas d'incendie et de lutte contre les incendies à l'intention des responsables de la sécurité incendie (1 exercice annuel par zone)
- Tenue de 6 exercices de sécurité incendie pour les transports aériens et inspections de sécurité incendie dans les locaux de la Force et les bases aériennes
- Organisation de 12 exercices ou réunions à l'intention des responsables de la sécurité incendie

#### **Déontologie et discipline**

- Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, d'un programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi et la formulation de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

#### **Problématique hommes-femmes**

- Mise en œuvre d'un programme complet d'intégration de la problématique hommes-femmes sur les plans stratégique, opérationnel et tactique dans les composantes civile et militaire

#### **VIH/sida**

- Tenue de 144 séances obligatoires de formation initiale et d'orientation à l'intention de 9 300 membres du personnel militaire et civil de la Force, ainsi que des personnes à leur charge
- Élaboration et distribution de 9 types de supports d'information, de sensibilisation et de communication sur le VIH/sida adaptés à la situation locale
- Formation de 75 pairs éducateurs et supervision des cours qu'ils dispensent au personnel de la Force
- Formation et orientation de 50 professionnels de la santé multidisciplinaires concernant les directives, protocoles et procédures relatifs aux services liés au VIH/sida
- Promotion de mesures universelles d'hygiène et de sécurité au travail concernant le VIH, concernant notamment le traitement post-exposition des membres du personnel de la Force et de leur famille
- Poursuite de la prestation sur demande, à l'ensemble du personnel de la Force, de services fixes et mobiles de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel et organisation de campagnes de lutte contre la stigmatisation
- Organisation de 3 activités régionales d'appui en faveur d'autres missions de la région, selon que l'on disposera de ressources financières structurées et autres, pour faciliter les voyages des équipes de lutte contre le VIH/sida de la Force à destination de ces missions et le versement des indemnités journalières de subsistance correspondantes

---

#### *Facteurs externes*

Divers facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter comme prévu les produits proposés, notamment : l'évolution, imprévue dans les hypothèses budgétaires, du contexte politique, sécuritaire, économique ou humanitaire; d'autres cas de force majeure ; et la modification du mandat au cours de la période considérée

---

Tableau 9  
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Agents du Service mobile			
<b>Section de la sécurité</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	1	35	38	31	69
Postes proposés 2017/18	–	–	2	1	35	38	30	68
<b>Variation nette (voir tableau 10)</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Division de l'appui à la mission</b>								
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	1	7	4	17	29	79	108
Postes proposés 2017/18	–	1	8	4	17	30	77	107
<b>Variation nette (voir tableau 11)</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	1	16	14	65	96	439	535
Postes proposés 2017/18	–	1	12	8	60	81	315	396
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(4)</b>	<b>(6)</b>	<b>(5)</b>	<b>(15)</b>	<b>(124)</b>	<b>(139)</b>
<b>Services régionaux de l'informatique et des communications</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	1	2	5	27	35	52	87
Postes proposés 2017/18	–	1	5	11	32	49	176	225
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>124</b>	<b>138</b>
<b>Total (Division de l'appui à la mission)</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	3	25	23	109	160	570	730
Postes proposés 2017/18	–	3	25	23	109	160	568	728
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>Total (composante 2)</b>								
Postes approuvés 2016/17	–	3	27	24	144	198	601	799
Postes proposés 2017/18	–	3	27	24	144	198	598	796
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>

<sup>a</sup> Inclue les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan national: diminution nette de 3 postes*

### Section de la sécurité

Tableau 10

#### Ressources humaines : Section de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-3	AN	Agent de sécurité	Reclassement	Depuis la Section de la sécurité
	+3	GN	Assistant (sécurité sur le terrain)	Reclassement	
	-1	GN	Assistant d'équipe	Réaffectation	À la Section de la chaîne d'approvisionnement
<b>Variation nette</b>	<b>-1</b>		<b>(voir tableau 9)</b>		

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

32. Dans le cadre de l'opération de classement des postes de la Force, décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il est proposé de reclasser trois postes à la Section de la sécurité (voir tableau 10).

33. Il est en outre proposé de réaffecter un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de la gestion centralisée des stocks de la Section de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national). La mise en place du Groupe de la gestion centralisée des stocks avait pour objectif de regrouper les entrepôts de marchandises afin de permettre une gestion unifiée du cycle de vie du matériel appartenant aux Nations Unies. L'assistant à l'approvisionnement serait chargé de la réception et de l'entreposage du matériel, du maintien des stocks au niveau requis, de la livraison de matériel, de l'entretien ainsi que de la gestion et l'administration du matériel.

### Bureau du Directeur de l'appui à la mission

#### Collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 11

#### Ressources humaines : collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Conseiller du personnel	Transfert	Depuis la Section des services médicaux
	-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	À la Section de la chaîne d'approvisionnement
<b>Variation nette</b>	<b>-</b>				

*Abréviations* : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

34. Il est proposé de transférer un poste de conseiller du personnel (P-4) (voir tableau 11) dans l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission afin de rationaliser les rapports hiérarchiques, d'assurer la confidentialité des pratiques en matière de conseil et d'aligner les rapports hiérarchiques des conseillers du personnel sur ceux observés dans d'autres missions de maintien de la paix.

35. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant (rations) (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin d'aligner la taille du Groupe des rations sur celle de groupes analogues dans d'autres missions de maintien de la paix.

### Groupe des archives et de la gestion de l'information

Tableau 12

#### Ressources humaines : Groupe des archives et de la gestion de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	AN	Spécialiste des systèmes d'information	Reclassement	Depuis le Groupe des archives et de la gestion de l'information
	+1	GN	Assistant de gestion de l'information	Reclassement	Au Groupe des archives et de la gestion de l'information
<b>Variation nette</b>	-				

*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

36. Dans le cadre de l'opération de classement des postes de la mission, décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il est proposé de reclasser un poste (voir tableau 12).

### Section des finances et du budget

Tableau 13

#### Section des finances et du budget

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	GN	Assistant (budget et finances)	Suppression	
<b>Variation nette</b>	-1				

*Abréviation* : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

37. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des finances et du budget comporte 29 postes : 1 chef de la Section des finances et du budget (P-5), 4 fonctionnaires des finances et du budget dont 1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), 3 assistants (budget et finances) (agents du Service mobile), 1 spécialiste des finances et du budget (adjoint

de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national), 17 assistants (budget et finances) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 assistants d'équipe (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Compte tenu de la mise en service d'Umoja, certaines fonctions liées aux finances ont été réorganisées. Il est donc proposé de supprimer un poste d'assistant (budget et finances) (voir tableau 13).

38. Le déploiement d'Umoja, système intégré commun à toutes les missions, a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie de tous les agents de terrain recrutés sur le plan national et agents en tenue au Centre de services régional d'Entebbe et au Bureau d'appui commun de Koweït. Depuis novembre 2016, ce dernier traite les états de paie du personnel de la FINUL recruté sur le plan national. La centralisation des services ayant trait aux états de paie et aux autres droits à prestations impose une nouvelle affectation des fonctionnaires des finances des missions concernées. C'est pourquoi un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) et deux postes d'assistant aux finances (agents des services généraux recrutés sur le plan national) ont été transférés à Koweït. Cette mesure temporaire restera en vigueur en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le dispositif de prestation de services centralisée.

#### Section de la gestion des ressources humaines

Tableau 14

#### Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Déclassement	À la Section de la gestion des ressources humaines
	+1	GN	Assistant à la formation	Déclassement	Depuis la Section de la gestion des ressources humaines
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>				

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

39. Dans le cadre de l'opération de classement des postes de la mission, décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il est proposé de reclasser un poste (voir tableau 14).

## Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

### Équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission et de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 15

#### Ressources humaines : équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission et de la chaîne d'approvisionnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	D-1	Directeur adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	À la Division de l'appui à la mission : Directeur adjoint de l'appui à la mission et Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+1	D-1	Directeur adjoint de l'appui à la mission et Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Réaffectation	Depuis la Division de l'appui à la mission : Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	SM	Assistant (gestion des installations)	Transfert	Depuis la Section du génie au Groupe des conférences et des manifestations
	+4	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	
	+4	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	
	-1	GN	Assistant multilingue	Réaffectation	À la Section du contrôle des mouvements
	+1	GN	Assistant de secrétariat	Réaffectation	Depuis la Section de la chaîne d'approvisionnement
	-2	GN	Assistant multilingue	Réaffectation	Au Groupe du matériel appartenant aux contingents relevant de la Section de la chaîne d'approvisionnement
<b>Variation nette</b>	<b>+7</b>				

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

40. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions décrite au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé que le Directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1) assume également le rôle de chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, placé à la tête du pilier Chaîne d'approvisionnement.

41. Il est également proposé de transférer le Groupe des manifestations de la Section du génie à l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission et de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 15) et de fusionner le Groupe des manifestations avec les Services de conférence afin de former le Groupe des conférences et des manifestations. Le transfert proposé permettrait de centraliser et de rationaliser la prestation des services d'appui logistique, notamment en matière de planification, d'aménagement et d'entretien dans toutes les salles de conférence du quartier général, de manière à fournir des

services complets d'appui aux conférences et aux réunions. Cela permettrait également de contribuer à la préparation d'activités à l'intention des délégations de haut niveau et de manifestations connexes organisées par la FINUL.

42. La Section du contrôle des mouvements est essentiellement responsable du déploiement, de la relève et du rapatriement du personnel militaire de la Force et de la gestion du matériel appartenant aux contingents. Un poste d'assistant multilingue lui est prêté pour répondre aux besoins opérationnels permanents de la Force. Il est donc proposé que ce poste soit régularisé et réaffecté à la Section du contrôle des mouvements, où son titulaire continuera d'assumer des fonctions liées au déploiement des troupes et au rapatriement du personnel militaire.

43. Des services complets d'appui multilingue sont fournis à la FINUL par le Groupe de l'appui linguistique, qui relève directement du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant de secrétariat au Groupe de l'appui linguistique, afin que son titulaire tienne lieu de représentant et de porte-parole du Chef du Groupe dans toute la zone d'opérations, communique avec les commandants d'unités et les officiers supérieurs de l'Armée libanaise et informe toutes les parties prenantes des politiques et procédures associées aux fonctions du Groupe. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (rations) de la Section de la chaîne d'approvisionnement à l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint et d'en faire un poste d'assistant de secrétariat du Groupe de l'appui linguistique.

44. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents est en charge du programme de gestion du matériel appartenant aux contingents de la mission. Il veille également à l'application des mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en procédant à des inspections et en établissant des rapports tous les trimestres. Le Groupe comprend actuellement sept fonctionnaires qui inspectent simultanément les secteurs Est et Ouest, ainsi que le Groupe d'intervention navale. Il est donc proposé de réaffecter deux postes (voir tableau 15) pour améliorer la qualité des travaux et des services du Groupe et pour que sa structure corresponde à celle en place dans les autres missions de maintien de la paix.

### Ressources humaines : Section du génie

Tableau 16

#### Ressources humaines : Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-5	Chef de la Section du génie	Transfert	
	-1	P-4	Ingénieur	Transfert	
	-2	P-3	Ingénieur	Transfert	
	-2	P-3	Ingénieur (eau et assainissement)	Transfert	Transférés du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission aux Services régionaux de
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	l'informatique et des
	-2	SM	Assistant (gestion des installations)	Transfert	communications (pilier Services)
	-1	SM	Électricien	Transfert	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-2	SM	Technicien du génie	Transfert	}
-2	AN	Ingénieur adjoint de 1 <sup>re</sup> classe	Transfert	
-1	AN	Électricien	Transfert	
-2	GN	Assistant administratif	Transfert	
-2	GN	Assistant (budget et finances)	Transfert	
-4	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
-4	GN	Assistant ingénierie	Transfert	
-44	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	
-2	GN	Assistant (gestion des biens et des fournitures)	Transfert	
-16	GN	Électricien	Transfert	
-12	GN	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Transfert	
-13	GN	Technicien (approvisionnement en eau et assainissement)	Transfert	
-5	GN	Opérateur de machines lourdes	Transfert	
-1	GN	Dessinateur assistant	Transfert	
-16	GN	Mécanicien/technicien (groupes électrogènes)	Transfert	

**Variation nette -136**

*Abbreviations* : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

45. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions décrite au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé de transférer la Section du génie aux Services régionaux de l'informatique et des communications pour former le pilier Services.

#### Section des services médicaux

Tableau 17

#### Ressources humaines : Section des services médicaux

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
Postes	-1	P-5	Chef du service médical	Transfert	} Transférés aux Services régionaux de l'informatique et des communications (pilier Services)
	-1	P-4	Conseiller du personnel	Transfert	
	-1	P-3	Médecin	Transfert	
	-1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	AN	Médecin	Transfert	}
-1	AN	Spécialiste adjoint des questions de qualité de vie	Transfert	
-1	GN	Assistant (qualité de vie)	Transfert	
-2	GN	Infirmier	Transfert	
-1	GN	Technicien en pharmacie	Transfert	
-1	GN	Assistant médical	Transfert	
-1	GN	Conducteur ambulancier et secouriste	Transfert	
-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
<b>Variation nette</b>	<b>-14</b>			

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

46. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions décrite au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé (voir tableau 17) de transférer la Section des services médicaux aux Services régionaux de l'informatique et des communications pour former le pilier Services.

#### **Section de la chaîne d'approvisionnement**

Tableau 18

#### **Ressources humaines : Section de la chaîne d'approvisionnement**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
Postes	+1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Depuis la Section des transports
	+1	GN	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Depuis la Section des mouvements
	+1	GN	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Depuis la Section de la sécurité
	-1	GN	Assistant (rations)	Réaffectation	Poste qu'il est proposé de transformer en poste d'assistant de secrétariat et de réaffecter au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	GN	Assistant (rations)	Réaffectation	Poste qu'il est proposé de réaffecter depuis l'équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission
Postes	+2	GN	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Réaffectation	Depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	SM	Technicien automobile	Réaffectation	Depuis la Section de la chaîne d'approvisionnement

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	SM	Assistant à l'approvisionnement (entrepôt)	Réaffectation	À la Section de la chaîne d'approvisionnement
<b>Variation nette</b>	<b>+5</b>			

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

47. Le poste d'assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile) consiste à gérer et à superviser les fonctions de l'unité en charge des véhicules légers et de celle en charge des véhicules lourds du Groupe de la gestion centralisée des stocks. Ces deux unités sont actuellement supervisées par un assistant à l'approvisionnement, dont le poste est prêté par la Section des transports pour répondre aux besoins opérationnels permanents de la Force. Il est donc proposé de réaffecter ce poste depuis la Section des transports.

48. Il est également proposé de réaffecter à la Section de la chaîne d'approvisionnement un poste d'assistant à l'approvisionnement qui lui est actuellement prêté par la Section des mouvements pour répondre aux besoins opérationnels permanents de la Force.

49. Comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant d'équipe de la Section de la sécurité à la Section de la chaîne d'approvisionnement, où il serait transformé en poste d'assistant à l'approvisionnement.

50. Comme détaillé au paragraphe 43 ci-dessus, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (rations) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission et d'en faire un poste d'assistant de secrétariat.

51. Comme expliqué au paragraphe 35 du présent rapport, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste d'assistant (rations) (agents des services généraux recruté sur le plan national), de sorte que le Groupe des rations fasse la même taille que dans les autres missions de maintien de la paix.

52. Comme détaillé au paragraphe 44 du présent rapport, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents à la Section de la chaîne d'approvisionnement, depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

53. Il est également proposé de transformer un poste de technicien automobile en poste d'assistant à l'approvisionnement et de le réaffecter au Groupe de la gestion centralisée des stocks, qui relève de la Section de la chaîne d'approvisionnement. Le titulaire de ce poste serait chargé de gérer l'un des entrepôts de marchandises et d'assurer la réception et stockage des marchandises, le maintien des stocks au niveau requis, la livraison de matériel et l'entretien, gestion et administration du matériel.

## Section des mouvements

Tableau 19

## Section des mouvements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-2	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	}
	-7	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
	-1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
	-7	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
	-4	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
	-3	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-24</b>				
	-1	SM	Chef des transports et des mouvements	Transfert	} Transférés à la Section des transports
	-2	SM	Officier du transport	Transfert	
	-9	SM	Assistant (transports)	Transfert	
	-3	SM	Mécanicien/technicien automobile	Transfert	
	-1	SM	Agent de maintenance	Transfert	
	-1	AN	Administrateur chargé du transport (adjoint de 2 <sup>e</sup> classe)	Transfert	
	-13	GN	Assistant (transports)	Transfert	
	-40	GN	Mécanicien/technicien automobile	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	-4	GN	Chauffeur	Transfert	
	-1	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
	-2	GN	Agent de maintenance	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-78</b>				
	-1	P-4	Chef des transports aériens	Transfert	} Transférés à la Section des transports aériens
	-1	P-2	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert	
	-2	SM	Assistant aux opérations et aux transports aériens	Transfert	
	-3	GN	Assistant aux opérations et aux transports aériens	Transfert	
	-1	GN	Assistant (météorologie)	Transfert	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>				
	-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	À la Section de la chaîne d'approvisionnement
<b>Variation nette</b>	<b>-112</b>				

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

54. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé que la Section du contrôle des mouvements, la Section des transports et la Section des transports aériens relèvent de la Section des mouvements (voir tableau 19).

55. Comme indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif de la Section des mouvements à la Section de la chaîne d'approvisionnement et d'en faire un poste d'assistant à l'approvisionnement.

#### **Section du contrôle des mouvements**

Tableau 20

#### **Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+24		(voir tableau 19)	Transfert	Depuis la Section des mouvements
	+1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
<b>Variation nette</b>	<b>+25</b>				

*Abréviations* : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

56. Comme précisé au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé que la Section du contrôle des mouvements relève de la Section des mouvements et que 24 postes de cette dernière soient transférés pour former la Section du contrôle des mouvements.

57. En outre, comme indiqué au paragraphe 42 ci-dessus, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant multilingue à la Section du contrôle des mouvements et de le transformer en poste d'assistant au contrôle des mouvements, dont le titulaire assumera des fonctions liées au déploiement des troupes et au rapatriement du personnel militaire.

### Section des transports

Tableau 21

#### Ressources humaines : Section des transports

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+78		(voir tableau 19)		Transférés depuis la Section des mouvements
	-1	SM	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Section de la chaîne d'approvisionnement
<b>Variation nette</b>	<b>+77</b>				

*Abréviation* : SM = agent du Service mobile.

58. Comme précisé au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé que la Section des transports relève de la Section des mouvements et que 78 postes de cette dernière soient transférés pour former la Section des transports.

59. En outre, comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessus, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (transports) à la Section de la chaîne d'approvisionnement et d'en faire un poste d'assistant à l'approvisionnement relevant du Groupe de la gestion centralisée des stocks.

### Section des transports aériens

Tableau 22

#### Ressources humaines : Section des transports aériens

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+9		(voir tableau 19)		Transférés depuis la Section des mouvements
<b>Variation nette</b>	<b>+9</b>				

60. Comme précisé au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé que la Section des transports aériens relève de la Section des mouvements et que neuf postes de cette dernière soient transférés pour former la Section des transports aériens.

### Services régionaux de l'informatique et des communications (pilier Services)

Tableau 23

#### Ressources humaines : Services régionaux de l'informatique et des communications (pilier Services)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	D-1	Chef du Service des technologies de l'information et des communications	Réaffectation	
	+1	D-1	Chef des Services régionaux de l'informatique et des communications et chef du pilier Services	Réaffectation	
	-1	GN	Technicien du matériel	Réaffectation	
	+1	GN	Assistant aux systèmes d'information	Réaffectation	
<b>Variation nette</b>	-				

*Abréviation* : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

61. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions décrite au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé de transformer le poste de chef du Service des technologies de l'information et des communications en poste de chef des Services régionaux de l'informatique et des communications et chef du pilier Services.

62. L'intitulé « technicien du matériel » n'existe plus sur la liste des titres fonctionnels approuvés par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Les fonctions associées à ce poste correspondent à celles décrites pour le poste d'assistant aux systèmes d'information, qui est de même classe. Il est donc proposé de réaffecter le poste figurant dans le tableau 23 ci-dessus de manière à l'associer au titre correct et aux fonctions et responsabilités correspondantes.

### Section du génie

Tableau 24

#### Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+136		(voir tableau 16)		Transfert de la Section du génie aux Services régionaux de l'informatique et des communications (pilier Services)
	-1	SM	Assistant (gestion des installations)	Transfert	} Transfert du Groupe des manifestations à l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission et de la chaîne d'approvisionnement
	-2	GN	Assistant d'équipe	Réaffectation	
	-4	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	GN	Électricien	Réaffectation	
-1	GN	Assistant multilingue	Réaffectation	
-1	AN	Électricien	Déclassement	Depuis la Section du génie
+1	GN	Assistant (chauffage, ventilation et climatisation)	Déclassement	À la Section du génie
-1	P-3	Ingénieur	Réaffectation	} Depuis la Section du génie à la Section du génie
+1	P-3	Ingénieur électricien	Réaffectation	
-1	P-3	Ingénieur (eau et assainissement)	Réaffectation	
+1	P-3	Ingénieur	Réaffectation	
-1	GN	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Réaffectation	
+1	GN	Électricien	Réaffectation	
<b>Variation nette</b>	<b>+127</b>			

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

63. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions décrite au paragraphe 11 ci-dessus, il est proposé de transférer la Section du génie (136 postes) aux Services régionaux de l'informatique et des communications pour former le pilier Services.

64. Comme détaillé au paragraphe 41 ci-dessus, il est également proposé (voir tableau 24) de transférer le Groupe des manifestations (1 poste d'agent du Service mobile et 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du génie à l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission et de la chaîne d'approvisionnement et de fusionner le Groupe des manifestations avec les Services de conférence afin de former le Groupe des conférences et des manifestations.

65. Dans le cadre de l'opération de classement des postes de la mission, décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il est proposé de reclasser un poste (voir tableau 24).

66. Il est également proposé de réaffecter à la Section du génie les postes d'ingénieur (P-3), d'ingénieur (eau et assainissement) (P-3) et de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui figurent dans le tableau 24 ci-dessus, de manière à les associer aux titres corrects et aux fonctions et responsabilités correspondantes.

### Section des services médicaux

Tableau 25

#### Ressources humaines : Section des services médicaux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+14		(voir tableau 17)		Transfert de la Section des services médicaux aux Services régionaux de l'informatique et des communications (pilier Services)
	-1	P-4	Conseiller du personnel	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-1	AN	Spécialiste adjoint des questions de qualité de vie	Transfert	Transfert du Groupe de la qualité de vie au Bureau du commandant adjoint de la Force
	-1	GN	Assistant (qualité de vie)	Transfert	
<b>Variation nette</b>	<b>+11</b>				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

67. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions décrite au paragraphe 11 du présent rapport, il est proposé (voir tableau 25 ci-dessus) de transférer la Section des services médicaux aux Services régionaux de l'informatique et des communications pour former le pilier Services.

68. Comme indiqué au paragraphe 34 ci-dessus, il est proposé de transférer un poste de conseiller du personnel (P-4) à l'équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission.

69. Comme précisé au paragraphe 25 ci-dessus, il est proposé de transférer le Groupe de la qualité de vie au Bureau du commandant adjoint de la Force, le commandant adjoint de la Force étant également le Président du Comité chargé des questions de qualité de vie.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2015/16	Montant alloué 2016/17	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	311 324,2	326 605,3	327 789,1	1 183,8	0,4
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>311 324,2</b>	<b>326 605,3</b>	<b>327 789,1</b>	<b>1 183,8</b>	<b>0,4</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	48 490,9	48 567,4	49 061,7	494,3	1,0
Personnel recruté sur le plan national	43 456,2	43 376,5	45 512,1	2 135,6	4,9
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	83,7	408,0	411,2	3,2	0,8
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>92 030,8</b>	<b>92 351,9</b>	<b>94 985,0</b>	<b>2 633,1</b>	<b>2,9</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	41,4	–	100,9	100,9	–
Voyages	874,0	854,0	1 135,0	281,0	32,9
Installations et infrastructures	16 848,3	12 696,5	13 647,3	950,8	7,5
Transports terrestres	4 667,2	4 539,1	4 459,5	(79,6)	(1,8)
Transports aériens	7 759,0	4 578,2	7 840,9	3 262,7	71,3
Transports maritimes ou fluviaux	30 672,9	31 727,6	31 856,8	129,2	0,4
Communications	3 340,7	3 418,6	3 033,2	(385,4)	(11,3)
Informatique	8 900,9	4 446,2	4 282,5	(163,7)	(3,7)
Santé	873,5	1 183,4	1 196,8	13,4	1,1
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 580,3	5 790,8	3 944,3	(1 846,5)	(31,9)
Projets à effet rapide	498,6	500,0	500,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>78 056,8</b>	<b>69 734,4</b>	<b>71 997,2</b>	<b>2 262,8</b>	<b>3,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>481 411,8</b>	<b>488 691,6</b>	<b>494 771,3</b>	<b>6 079,7</b>	<b>1,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	12 211,2	12 249,2	12 732,2	483,0	3,9
<b>Total net</b>	<b>469 200,6</b>	<b>476 442,4</b>	<b>82 039,1</b>	<b>5 596,7</b>	<b>1,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>481 411,8</b>	<b>488 691,6</b>	<b>494 771,3</b>	<b>6 079,7</b>	<b>1,2</b>

## B. Contributions non budgétisées

70. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2017/18 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	5 237,5
<b>Total</b>	<b>5 237,5</b>

<sup>a</sup> Terrains et locaux fournis par le Gouvernement libanais, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation à Tyr, des locaux au sud du Litani, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements au port et à l'aéroport, le quartier général de la Force à Naqoura et des postes militaires ainsi que des services, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exemption des droits de douane.

## C. Gains d'efficience

71. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Contingents	3 083,2	Synchronisation du déploiement et de la relève des contingents (gain d'efficience prévu : 2 466 600 dollars); suivi des opérations de chargement des bagages et des marchandises (gain d'efficience prévu : 616 600 dollars)
Installations et infrastructures	170,3	Réduction de la consommation d'énergie grâce au remplacement de 564 systèmes de climatisation (gain d'efficience prévu : 128 300 dollars); réduction de la consommation de carburant et des émissions grâce au remplacement de groupes électrogènes et de systèmes d'éclairage (gain d'efficience prévu : 23 500 dollars); installation de 300 panneaux solaires (gain d'efficience prévu : 18 500 dollars)
Communications	2 340,0	Réduction du nombre de liaisons hertziennes de 108 pendant l'exercice 2016/17 à 69 pendant l'exercice 2017/18, grâce à l'élimination des doublons en matière de réseaux et à l'agrégation des données
Informatique	180,0	Réduction du nombre de serveurs physiques de 40 pendant l'exercice 2016/17 à 30 pendant l'exercice 2017/18, grâce à l'utilisation accrue des technologies de virtualisation des serveurs et à un recours moins important au matériel, permettant une diminution de 25 % des dépenses liées aux serveurs informatiques
Valorisation des avantages découlant de la mise en service d'Umoja	67,0	La mise en service d'Umoja a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie et d'accélérer le traitement et le règlement des factures. La Force devra par conséquent valoriser ces avantages par la suppression proposée de 1 poste d'assistant (finances) (agent des services généraux)
<b>Total</b>	<b>5 840,5</b>	

## D. Taux de vacance

72. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants:

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	29,7	29,3	29,3
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	8,4	5,0	3,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	41,2	30,0	30,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,7	5,0	6,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

73. Le taux de vacance de poste de 29,3 % proposé pour les contingents tient compte des dernières tendances observées en matière de déploiement. Les taux de vacance de poste proposés pour le personnel recruté sur les plans international et national tiennent compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des schémas d'occupation des postes observés par le passé et des changements proposés en termes d'effectifs.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

74. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2017/18, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 111 221 900 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu Contingentes</i>
Matériel majeur	74 735,3
Soutien logistique autonome	36 486,6
<b>Total</b>	<b>111 221,9</b>

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	0,6	1 <sup>er</sup> mars 2007	1 <sup>er</sup> mars 2007
Usage opérationnel intensif	0,8	1 <sup>er</sup> mars 2007	1 <sup>er</sup> mars 2007
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 <sup>er</sup> juillet 2007	1 <sup>er</sup> juillet 2007
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

## F. Formation

75. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	100,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	325,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	448,9
<b>Total</b>	<b>874,8</b>

76. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>
Formation interne	974	921	787	1 328	1 246	1 335	16 819	16 544	16 293
Formation externe <sup>a</sup>	65	72	74	52	39	40	3	1	3
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>993</b>	<b>861</b>	<b>1 380</b>	<b>1 285</b>	<b>1 375</b>	<b>16 822</b>	<b>16 545</b>	<b>16 296</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

77. Sur un total de 217 stages (113 stages internes et 104 stages externes), des formations dans le domaine de la sensibilisation et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes ainsi que des cours obligatoires sur le VIH/sida ont été programmés à l'intention de quelque 9 000 militaires et 550 membres du personnel civil. Les autres membres du personnel devant suivre une formation participeront à des cours de renforcement des aptitudes en matière d'encadrement, de gestion de projet et d'organisation et à des sessions de renforcement des compétences spécialisées et techniques. Les programmes porteront sur les domaines suivants : administration, gestion budgétaire et financière, transport aérien, communications, génie, transport terrestre, gestion/mise en valeur des ressources humaines, informatique, encadrement, gestion/développement organisationnel, santé, affaires politiques et civiles, achats/gestion des marchés, sécurité et gestion des approvisionnements et des biens.

## G. Services de détection des mines et de déminage

78. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 426,3

79. Le montant de 1 426 300 dollars demandé au titre du Service de la lutte antimines au Liban couvre les dépenses afférentes aux trois membres du personnel recruté sur le plan international et aux six membres du personnel contractuel recruté sur le plan national, y compris les frais de réinstallation, de voyage et de fonctionnement pris en charge dans le cadre d'un accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets tendant à ce que celui-ci appuie et facilite les activités de déminage menées par la FINUL dans la zone d'opérations. À cet égard, le Service de la lutte antimines collaborera avec le commandant adjoint de la Force et le personnel militaire de la FINUL afin d'organiser la prévalidation et la validation des équipes de déminage, leur formation, le contrôle de la qualité, la fourniture de conseils techniques et des réunions d'information sur la sécurité, selon que de besoin. Le Service organisera en outre des stages de formation visant à garantir que le personnel chargé de l'assurance qualité et des opérations est dûment habilité à réaliser les évaluations requises des opérations de déminage et fournira également une aide à la FINUL pour neutraliser les bombes à sous-munitions dans le sud du Liban.

## H. Projets à effet rapide

80. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2015/16 (montant effectif)	498,6	25
2016/17 (montant approuvé)	500,0	25
2017/18 (montant proposé)	500,0	25

81. La présence militaire de la Force dans la zone d'opérations ayant des incidences importantes sur la vie de la population locale, elle doit continuer d'aider cette dernière au moyen de projets visant à étendre l'autorité de l'État, à éduquer et renforcer les capacités en matière civique (10 projets), à gérer les conflits et renforcer la confiance (7 projets) et à faciliter l'accès aux services de base (8 projets). Il est absolument essentiel que la Force continue de manifester son soutien à la population locale dans l'ensemble de la zone d'opérations.

## III. Bombardement de Cana

82. Au paragraphe 14 de sa résolution 69/302, l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de sa résolution 62/265, le paragraphe 19 de sa résolution 63/298, le paragraphe 18 de sa résolution 64/282, le paragraphe 15 de sa résolution 65/303, le paragraphe 13 de sa résolution 66/277, le paragraphe 13 de sa résolution 67/279 et le paragraphe 13 de sa résolution 68/292, souligné de nouveau qu'Israël était tenu de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par les faits survenus à Cana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-dixième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, ce montant a été comptabilisé à la rubrique Créances du Compte spécial de la Force et le Secrétariat a adressé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 22 lettres à ce sujet, dont la plus récente est datée du 16 janvier 2017, auxquelles il n'a pas été répondu.

## IV. Analyse des variations<sup>1</sup>

83. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	1.183,8	0,4 %

### • Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

84. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le fait que, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, le taux unique de remboursement du coût des contingents est passé à 1 410 dollars, contre 1 365 dollars dans le budget de l'exercice 2016/17. Ces dépenses supplémentaires sont en partie compensées par : a) la diminution des dépenses au titre des déplacements pour la relève des contingents, en raison d'un nouveau contrat d'affrètement et la réduction du coût des heures de vol; b) la mise en œuvre du système de synchronisation du déploiement et de la relève des contingents; c) des dépenses au titre des rations inférieures aux prévisions grâce au renforcement du suivi des stocks; d) des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents inférieures aux prévisions, suite à l'actualisation des estimations relatives aux mémorandums d'accord signés; e) l'ajustement, lors des remboursements aux pays fournisseurs de contingents pour l'exercice 2017/18, lié aux déductions pour non-déploiement, déploiement tardif ou déploiement de matériel appartenant aux contingents qui ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	494,3	1,0 %

### • Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

85. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de 3 % dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, au lieu de 5 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17; b) l'application d'un nouveau barème des traitements pour l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	2.135.6	4,9 %

### • Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

86. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par des prévisions de dépenses de personnel pour les administrateurs et agents des services

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

généraux recrutés sur le plan national plus élevées que celles du budget approuvé pour l'exercice 2016/17, un certain nombre d'agents recrutés sur le plan national étant en poste depuis longtemps et occupant des postes de classe plus élevée. Cette augmentation des dépenses prévues est partiellement compensée par : a) la transformation proposée de six postes d'administrateur recruté sur le plan national en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans le cadre de l'opération de classement des postes de la Force comme indiqué au paragraphe 12 du présent rapport, et la suppression d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en raison de la diminution du volume de travail lié au traitement des états de paie; b) l'application d'un taux de vacance de 6 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, au lieu de 5 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	100,9	–

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

87. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) les honoraires liés aux activités de conseil pour la formation à la gestion des ressources humaines visant à renforcer les capacités de facilitation, de médiation et de communication dans le contexte des actuels changements organisationnels; b) les dépenses supplémentaires afférentes à la mise en œuvre du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	281,0	32,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

88. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par des dépenses prévues au titre: a) des voyages liés à l'affectation temporaire au Bureau d'appui commun de Koweït pour appuyer la centralisation des fonctions financières; b) des voyages liés aux conférences consacrées à la chaîne d'approvisionnement et portant sur la gestion centralisée des stocks, du carburant et des rations et les contrats-cadres mondiaux; c) des voyages liés à la mise hors service de Galileo; d) des voyages des coordonnateurs de la rotation des pays fournisseurs de contingents pour rationaliser le suivi des opérations de chargement des bagages et des marchandises.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	950,8	7,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

89. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'utilisation, dans les calculs, d'un coût du combustible diesel en hausse, soit 0,43 dollar le litre contre 0,41 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17; b) le remplacement de 19 groupes électrogènes; c) l'achat de matériel pour

panneaux solaires; d) le remplacement des outils et des équipements et composants électriques ayant dépassé leur durée de vie utile; e) le remplacement de pompes, tuyaux et robinets pour assurer l'alimentation continue de tous les contingents en eau potable et maintenir un niveau élevé de normes sanitaires et des services d'évacuation des eaux usées; f) le remplacement du mobilier d'habitation, du mobilier de bureau et de tables et chaises de salle à manger afin d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire; g) la mise en œuvre d'un nouveau contrat de services d'aménagement paysager. Ces dépenses supplémentaires sont partiellement compensées par : a) la disparition des dépenses au titre des services d'aménagement et de réfection approuvées pour la rénovation du quartier général, des camps, des secteurs et des positions de la Force, qui sera achevée durant l'exercice 2016/17; b) la diminution des dépenses prévues au titre des services de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	3 262,7	71,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

90. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la prise en compte des dépenses relatives à la location de matériel radar budgétisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers en 2016/17, compte tenu du fait que le radar est utilisé pour le transport aérien; b) l'augmentation des dépenses liées à la location d'hélicoptères, notamment la hausse des coûts garantis et du coût total de l'heure de vol, compte tenu de l'évolution des dépenses observée.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	129,2	0,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

91. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'achat de conteneurs maritimes pour le transport du matériel pour la défense des périmètres et par l'augmentation de la consommation accrue de carburant d'un nouveau navire pouvant transporter davantage de passagers.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(385,4)	(11,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

92. La diminution des crédits demandés s'explique par la présence d'un stock suffisant et l'absence de dépenses liées à la fourniture de services de visioconférence par des prestataires externes, puisqu'il est prévu de faire appel au personnel interne au cours de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(163,7)	(3,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

93. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'absence de dépenses liées à la fourniture de services de visioconférence par des prestataires externes, puisqu'il est prévu de faire appel au personnel interne au cours de l'exercice 2017/18. La réduction de ces dépenses est en partie compensée par le remplacement d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables, d'imprimantes, de dispositifs de communication personnelle et de matériel et composants de réseau fixe qui ont dépassé leur durée de vie.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(1.846,5)	(31,9%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

94. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la non-prise en compte des dépenses au titre de la location de matériel radar, qui dans l'exercice 2016/17 étaient inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers; en effet, le radar étant utilisé pour les opérations aériennes, ces dépenses ont été comptabilisées dans le budget des opérations aériennes pour l'exercice 2017/18.

## V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

95. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 494 771 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 41 230 941 dollars par mois.

## **VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale**

### **A. Assemblée générale**

(Résolution 70/286)

#### **Questions transversales**

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre du prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le

Un examen des besoins en personnel civil a été mené en septembre 2013 en vue d'adapter les effectifs de la Force à ses fonctions, de sorte qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Au nombre des recommandations issues de cet examen figurait une réduction des effectifs échelonnée sur trois exercices, soit la suppression de 146 postes avant le 30 juin 2017. La stratégie de gestion des effectifs proposée prévoyait, pendant l'exercice 2016/17, de soumettre à recrutement national 47 postes d'agent du Service mobile auparavant pourvus à l'international et d'en supprimer 35 autres, ainsi qu'une réduction nette de 8 postes (suppression de 10 postes soumis à recrutement international, création de deux emplois de temporaire recruté sur le plan international et transformation de 11 postes de faisant l'objet d'un recrutement international en postes d'agent recruté sur le plan national). Le ratio entre le personnel d'appui et le personnel des services organiques et des contingents s'établit actuellement à 1 pour 14.

Le délai moyen de recrutement à la FINUL est inférieur à la limite de 75 jours et tout est mis en œuvre pour réduire autant que possible le temps d'intégration des nouvelles recrues. Depuis que le système de recrutement Inspira a été mis en service et que les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions ont exploité les listes de réserves de personnel pour les missions, la procédure de recrutement a beaucoup gagné en transparence.

Compte tenu des recommandations formulées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446), de l'étude mondiale sur l'application de la résolution

Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

1325 (2000) du Conseil de sécurité et du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2015/716), il est proposé que le Groupe de la problématique hommes-femmes soit transféré au Bureau du chef de la mission/commandant de la Force, comme indiqué au paragraphe 24 du présent rapport.

La FINUL poursuit ses efforts sur la voie de la parité. Tous les dossiers valides de candidates disponibles sont étudiés. Chaque fois qu'une candidate n'est pas retenue, le responsable du poste à pourvoir doit justifier sa décision de manière détaillée. Au cours de l'exercice précédent, sur 9 postes vacants de la FINUL, 2 ont été pourvus par des candidates de classe P-5 ou supérieure. Le principal obstacle au recrutement d'un plus grand nombre de femmes est le nombre limité de candidates dont les dossiers ont été validés sur les listes de réserve de personnel, en particulier à des postes techniques ou en lien avec la sécurité.

Pour faire en sorte que les candidates aient les mêmes chances de recrutement que leurs homologues masculins lors des entretiens, le coordonnateur de la FINUL pour les questions relatives à la situation des femmes fait partie du jury d'entretien, aussi souvent que possible.

Au cours de l'exercice 2017/18, la FINUL prendra des initiatives environnementales concrètes, l'objectif étant de passer à une gestion des déchets respectueuse de l'environnement et à des systèmes de production d'énergie propres. Les initiatives suivantes seront mises en œuvre :

- a) Des groupes électrogènes à commande informatique viendront remplacer les groupes traditionnels, ce qui permettra de réduire la consommation de carburant et les émissions de carbone de 10 à 15 %;
- b) Les stations d'épuration à cuves métalliques seront remplacées par des structures en béton pour éliminer le risque d'éventuelles fuites d'eaux usées et de contamination;
- c) Les blocs sanitaires en préfabriqué seront eux aussi remplacés par des structures en béton pour éliminer ou réduire les dommages fréquents, les fuites éventuelles

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la

d'eaux usées et les risques de contamination associés;

d) Les capacités de la Section du génie dans les domaines de l'eau et de l'assainissement seront renforcées pour qu'elle dispose des moyens techniques suffisants pour faire fonctionner et entretenir les installations.

La FINUL suit les instructions permanentes établies pour les évacuations sanitaires primaires et s'est employée à réduire les délais d'intervention. Ainsi, tout patient situé dans la zone d'opérations est pris en charge dans les 5 à 10 minutes.

En ce qui concerne la formation, la FINUL a organisé des exercices de sauvetage 4 fois dans l'année, dans tous les secteurs. Un exercice particulier a été organisé dont le scénario impliquait deux véhicules accidentés à deux moments différents et 6 patients à prendre en charge dans des hôpitaux de niveau 1 et 1+. Au cours de cet exercice, l'équipe de secours a veillé à ce que le délai d'intervention soit le plus court possible.

D'autres initiatives de formation sont organisées à la FINUL : a) une formation initiale obligatoire destinée à garantir que chaque nouvelle recrue est pleinement capable de répondre à une situation d'urgence médicale; b) un programme complet de formation aux premiers secours, organisé par la Section des services médicaux de la Force. Une procédure normalisée globale a par ailleurs été mise au point pour la gestion des situations d'urgence médicale. Elle est disponible dans chaque mission.

Compte tenu de ce qui précède, on peut considérer que la FINUL a bien veillé à ce que la norme « 10-1-2 » applicable aux délais d'intervention d'urgence soit respectée.

La FINUL ne dispose pas de drones et applique les politiques standard de sécurité de l'information, des communications et des technologies.

La FINUL ne prévoit aucun projet de construction pluriannuel pour l'exercice 2017/18.

gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Le niveau des stocks est contrôlé au moyen de rapports de consommation qui permettent de confirmer l'état des stocks et d'évaluer la consommation annuelle avant d'entreprendre toute opération d'achat. Les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sont rigoureusement observées et les chefs de produit des services techniques établissent les plans d'achat de marchandises. Il n'y a pas de responsable attribué des achats : chaque chef de service technique est responsable de son service, dont il établit le plan de travail et les priorités. Certains articles obsolètes sont utilisés en attendant d'être remplacés. En pareil cas, il est financièrement intéressant de continuer à utiliser ces articles, tant que les coûts d'entretien et de réparation n'excèdent pas la valeur et l'utilité desdits articles.

Conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation, la FINUL invite à la fois des fournisseurs locaux et internationaux à participer aux procédures d'appel d'offres pour les matériaux. Les marchés sont passés conformément au Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et la majorité des projets de construction sont confiés à des entrepreneurs locaux et nationaux.

De manière générale, l'ONU ou les forces nationales de sécurité garantissent et assurent le niveau voulu de sécurité pour tout équipage embarqué à destination de positions de l'ONU situées dans la zone d'opérations, ou d'un aéroport international (au Liban ou en Israël). Lorsqu'un vol est affrété vers un site provisoire, les mesures de sécurité à prendre à l'égard de l'équipage et de l'appareil sont demandées à l'avance, par les voies appropriées et en conformité avec les instructions permanentes.

La Force est consciente que l'ensemble des projets prévus doivent être mis en œuvre dans les délais impartis et de manière responsable et le suivi des projets en cours est assuré par le personnel de terrain. Les partenaires d'exécution sont désormais tenus de présenter des rapports sur l'état d'avancement des projets. La prorogation des délais d'exécution des

projets est uniquement approuvée sur réception de justificatifs écrits produits par le partenaire d'exécution. Les résultats escomptés des projets à effet rapide sont vérifiés auprès de divers représentants des communautés concernées. Les effets des projets passés sont régulièrement évalués par la FINUL, et des pratiques de référence en matière de gestion des programmes sont établies sur la base des conclusions de ces évaluations, de manière à produire des effets positifs pour les populations concernées.

### **Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles**

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par.70)

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au

Les mesures prises dans toutes les missions, y compris à la FINUL, en réponse aux problèmes énumérés aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution seront présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels.

paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/70/742)

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

À l'occasion de l'examen des grandes tendances auquel elle se livre au moment de l'établissement du budget, la FINUL s'est assurée que les crédits demandés au titre d'exercices antérieurs sont toujours adaptés aux besoins opérationnels de la Force et a étudié de nouvelles priorités. La FINUL examine avec

Le Comité constate avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne respectent pas toujours la règle selon laquelle tous les postes vacants depuis deux ans ou plus doivent être examinés afin de déterminer s'il faut les maintenir ou les supprimer (par. 46).

Le Comité consultatif réaffirme qu'il est possible d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

soin les priorités stratégiques avant de réaffecter les fonds qu'elle a économisés.

Les demandes de crédits supplémentaires sont examinées avec attention et recommandées pour approbation par le Comité d'allocation des ressources. Le Comité fait ensuite ses recommandations et le chef de la mission/commandant de la force statue en dernier ressort. La FINUL confirme qu'elle ne réaffecte des fonds entre les différentes classes et catégories de dépenses et à l'intérieur de celles-ci que pour répondre à l'évolution de ses besoins opérationnels.

Elle confirme également que les demandes de réaffectation des fonds sont établies conformément aux instructions du Contrôleur de l'ONU et appuyées par des documents justificatifs.

La FINUL prend note de la recommandation et confirme qu'elle a fourni les données demandées concernant les postes vacants de longue date et dûment motivé les demandes de maintien ou de suppression de ces postes pour l'exercice 2016/17. Elle a également respecté cette règle dans l'établissement de son projet de budget pour l'exercice 2017/18.

Ces 10 dernières années, la FINUL n'a cessé de rationaliser l'utilisation des moyens aériens dans un souci d'efficacité et de rentabilité, ce qui a permis de réduire progressivement le nombre annuel d'heures de vol et la quantité d'actifs utilisés à l'appui de l'exécution de son mandat. Ces efforts transparaissent dans le nombre et le type de moyens aériens actuellement utilisés, ainsi que dans le nombre d'heures de vol, qui ont tous atteint un niveau optimal, compte tenu des besoins opérationnels actuels de la Force.

Au cours de l'exercice 2015/2016 et du présent exercice jusqu'à ce jour, la FINUL a respecté la règle des 16 jours applicable aux voyages dans 65 % des cas.

Les cas signalés de non-respect de cette règle sont la conséquence d'événements imprévus (réception tardive des demandes/invitations envoyées par télécopie par le Siège de l'ONU, notamment), d'évacuations sanitaires, de retards liés à la délivrance

---

*Demande formulée**Mesures prises*

---

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Il compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

des visas au personnel militaire, d'affectations temporaires décidées à la dernière minute et de licenciements amiables.

La FINUL ne prévoit aucun projet pluriannuel pour l'exercice 2017/18.

La FINUL ne prévoit pas d'acheter de véhicules au cours de l'exercice 2017/18.

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

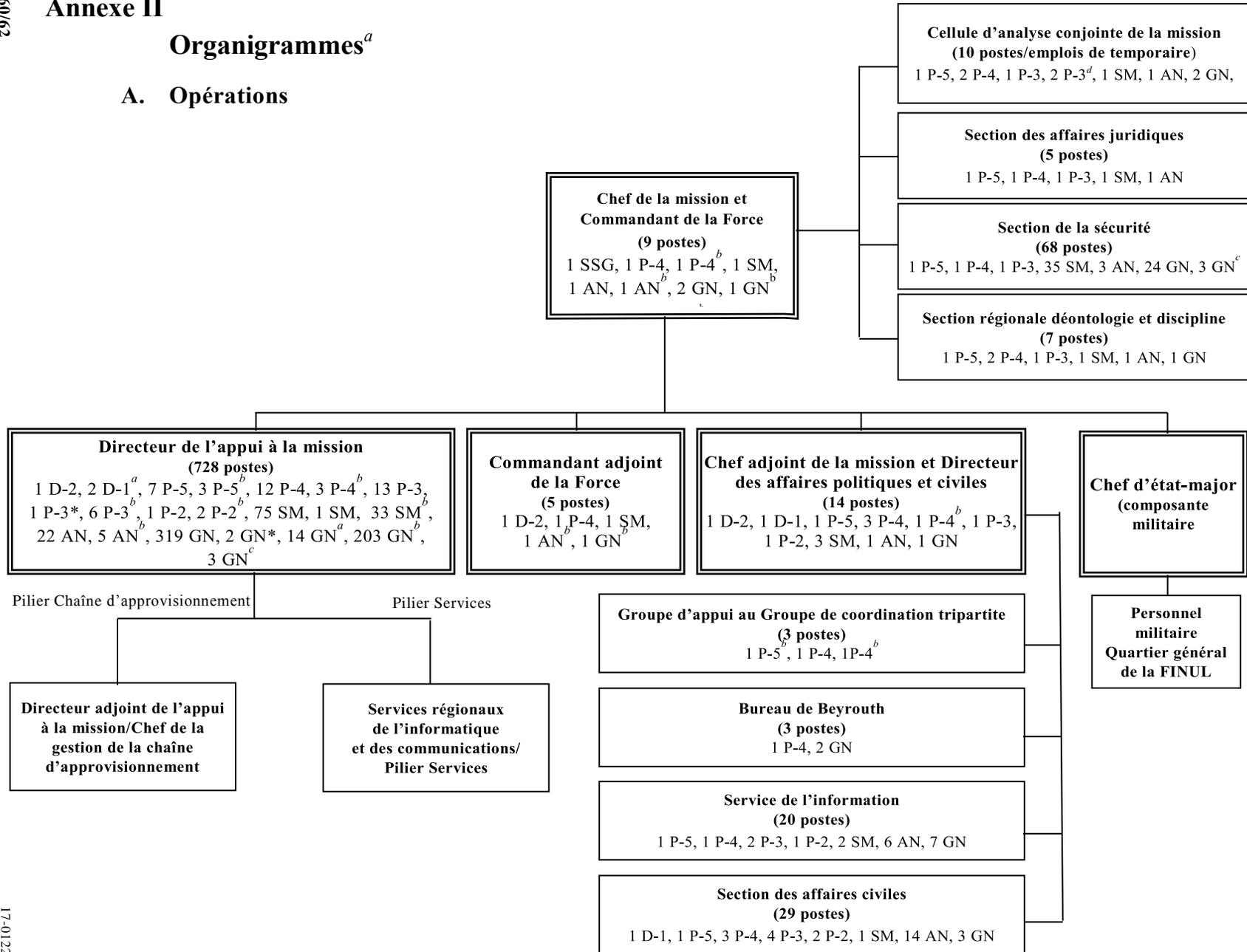
## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

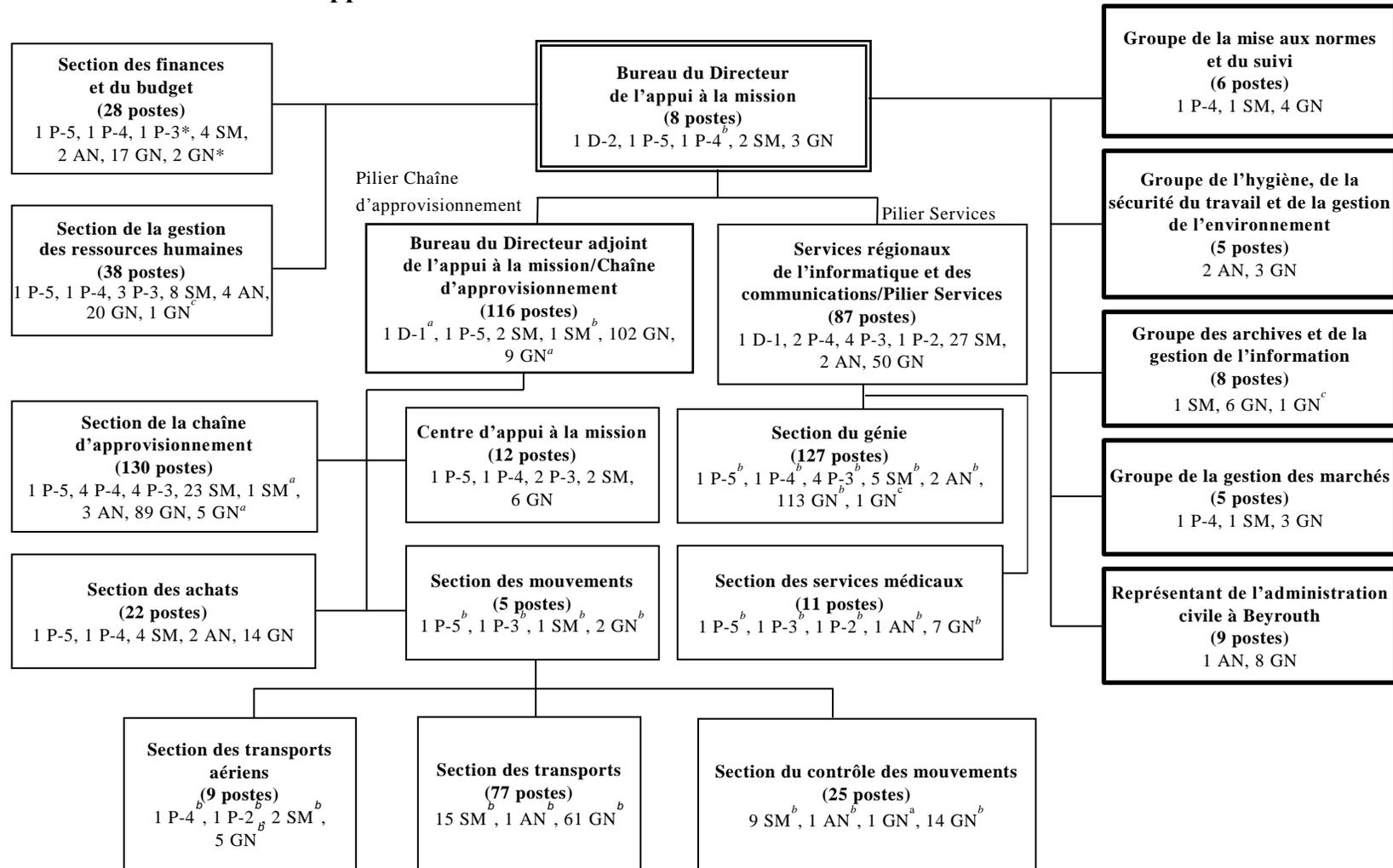
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

# Annexe II Organigrammes<sup>a</sup>

## A. Opérations



## B. Division de l'appui à la mission



*Abréviations* : SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

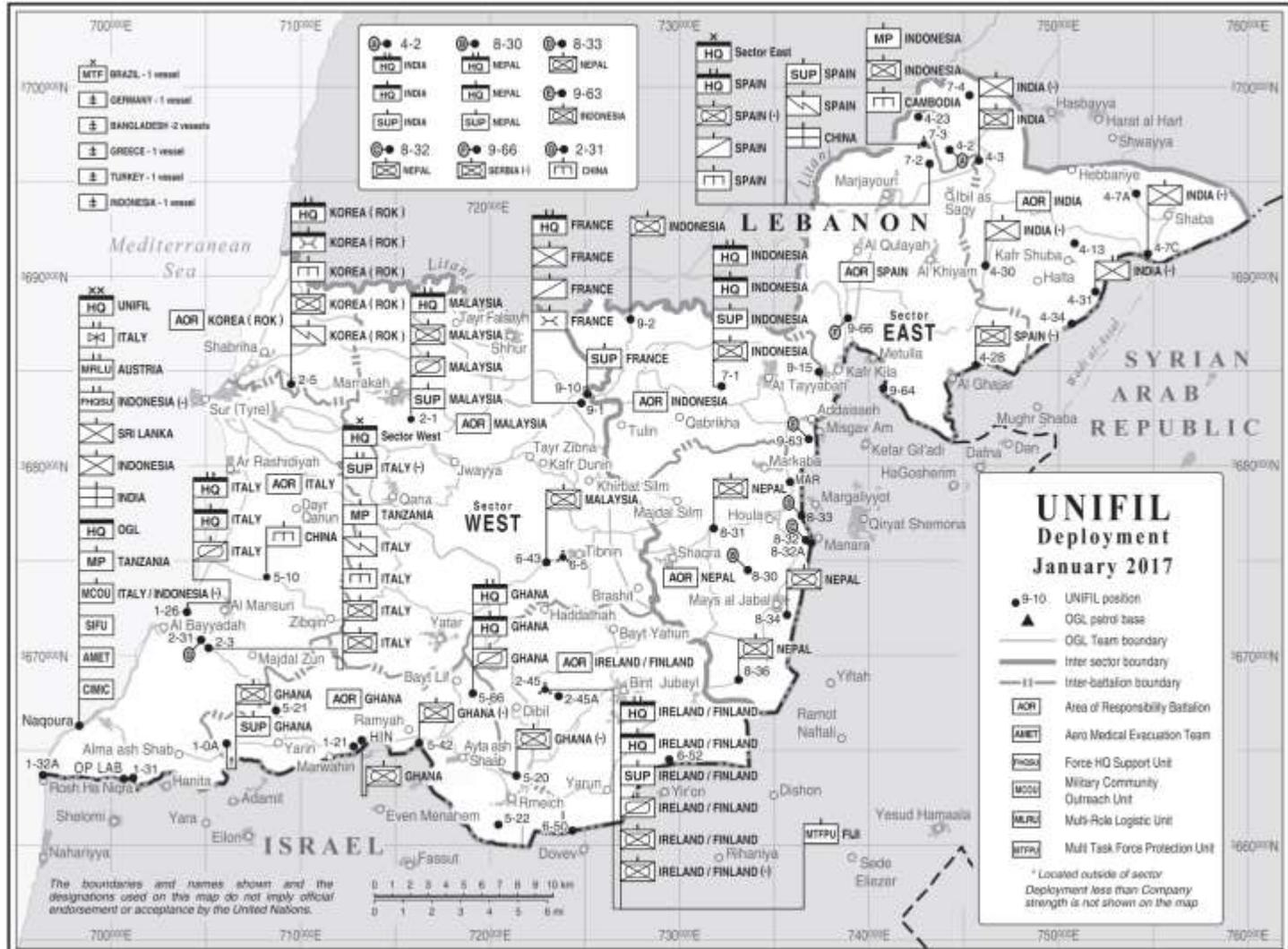
\* Basé au Bureau d'appui commun de Koweït.

<sup>a</sup> Réaffectation.

<sup>b</sup> Transfert.

<sup>c</sup> Reclassement.

<sup>d</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).



Map No. 4144 Rev. 39 UNITED NATIONS January 2017

Department of Field Support Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)